

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

Marché 2025.39

Refonte d'une plateforme, migration de données, valorisation et maintenance d'une bibliothèque d'accès à des thèses et mémoires

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :

31/10/2025 à 12h00





Date limite de réception des questions : **24/10/2025 à 12h00**

A titre d'information, l'intégralité des échanges relatifs à la procédure se fera via ce profil acheteur.



SOMMAIRE

<i>Modalités de remise des offres</i>	3
Copie de sauvegarde	3
Double envoi	3
<i>Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures</i>	3
<i>L'essentiel de la procédure</i>	4
1. <i>Nom et adresse officiels de l'acheteur public</i>	5
2. <i>Mode de passation choisi</i>	5
3. <i>Forme du marché</i>	5
4. <i>Objet du marché</i>	5
5. <i>Lieu de remise des livrables</i>	5
6. <i>Tranches</i>	6
7. <i>Durée du marché</i>	6
8. <i>Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre</i>	6
9. <i>Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent</i>	6
10. <i>Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat</i>	6
11. <i>Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique</i>	7
12. <i>Critères d'attribution</i>	7
13. <i>Négociation</i>	8
14. <i>Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)</i>	9
15. <i>Contenu de la candidature et de l'offre</i>	9
16. <i>Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures</i>	10











Modalités de remise des offres

	<p>Les offres doivent être transmises uniquement par voie dématérialisée via le profil acheteur de l'Université : www.marches-publics.gouv.fr</p> <p>Le guide d'utilisation (Guide Entreprise), disponible à l'adresse suivante https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-edition-des-guides-tres-pratiques-de-la-dematerialisation-des-marches-publics, décrit les étapes pour déposer une réponse électronique. Par ailleurs, les candidats veilleront à remettre les documents de leur offre dans un format accessible à tous (.word ou .pdf pour les textes et .xls ou .pdf).</p> <p> La taille maximum acceptée par la plateforme PLACE pour chaque document est de 1 Go. Dans le cas où le candidat n'arrive pas à déposer son offre, il devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour prévenir l'acheteur ou la plateforme du dysfonctionnement.</p>
	<p style="text-align: center;">Copie de sauvegarde</p> <p>La copie de sauvegarde est une réplique exacte de la réponse électronique, utilisée en cas d'anomalie pour remplacer les dossiers de candidature et offres transmis en ligne. Toutefois, elle n'exempte pas le prestataire de l'obligation de soumettre son offre par voie électronique.</p> <p>Le candidat peut déposer une copie de sauvegarde sur support physique (CD Rom, Clé USB) avant la date limite de réception. Les copies de sauvegarde doivent être envoyées à la Direction de la Commande Publique, Rue du Barreau, BP 60149, 59653 Villeneuve d'Ascq, ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h</p>
	<p style="text-align: center;">Double envoi</p> <p>Conformément à l'article R 2151-6 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique « le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres ».</p>

Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures

	<p style="text-align: center;">Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question »</p> <p>Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions (d'ordre administratif et technique) à la personne publique jusqu'à 7 jours calendaires précédant la date limite de réception des offres. Ils le feront obligatoirement par la voie électronique via l'application sur le site Module « Poser une Question » à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr (250 caractères maximum).</p>
	<p style="text-align: center;">Signature électronique</p> <p>La signature électronique n'est pas obligatoire. Si elle est utilisée, chaque document doit être signé avec un certificat de signature électronique valide garantissant l'identification du candidat. Une signature scannée n'est pas considérée comme une signature électronique, et la signature d'un fichier compressé (ZIP) ne vaut pas pour les documents qu'il contient.</p> <p>Les certificats doivent être conformes au Référentiel Général de Sécurité (RGS) ou équivalent. Plus d'informations sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/referentiel-general-securite-rgs-certificats-signature-electronique-marches-publics.</p>

L'essentiel de la procédure

	Objet	Refonte d'une plateforme, migration de données, valorisation et maintenance d'une bibliothèque d'accès à des thèses et mémoires.
	Mode de passation	Marché à procédure adaptée (Articles R2123-1 et suivants du Code de la commande publique)
	Nombre de Lots	Lot unique
	Délai de validité des offres	120 jours
	Critère social	Sans objet
	Critère environnemental	Sans objet
	Forme de Groupement	Autorisé
	Variantes	Non autorisée
	Tranches	Oui
	Durée/délai	24 mois (2 ans) hors tranche optionnelle

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination : UNIVERSITE DE LILLE	Direction de la Commande Publique dcp-fcstic@univ-lille.fr
Adresse : 42, rue Paul Duez	Code postal : 59000
Ville : LILLE	Pays : France
Adresse internet : https://www.univ-lille.fr/universite/marches-publics/	

2. Mode de passation choisi

La procédure de passation pour cette consultation est la procédure adaptée ouverte en application des articles R2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Si nécessaire, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de recourir aux articles R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique.

3. Forme du marché

Le présent marché est constitué d'un lot unique, en raison de l'impossibilité technique de dissocier les prestations qui le composent. Compte tenu de l'objet du marché, portant sur la refonte d'une plateforme numérique ainsi que sur sa maintenance, la présence d'un lot unique se justifie par la nécessité de garantir la cohérence, la continuité fonctionnelle et l'homogénéité des prestations à réaliser.

4. Objet du marché


Le présent marché a pour objet la refonte d'une plateforme, la migration de données, la valorisation et la maintenance d'une bibliothèque d'accès à des thèses et mémoires. Ce marché est un marché ordinaire de services passé en procédure adaptée.

Le titulaire devra gérer l'hébergement et la maintenance du site après livraison ou il devra proposer un prestataire externe clairement identifié. Le site que l'Université possède déjà actuellement devra être en lien / compatible à ce nouveau site.

Par ailleurs, l'Université de Lille se réserve la possibilité de passer un ou plusieurs marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire en application de l'article R2122-7 du Code de la commande publique dans les conditions prévues au CCAP.

Le(s) montant(s) de ce(s) nouveaux marché(s) cumulé(s) avec le montant du marché initial concerné passé après mise en concurrence, sera inférieur au seuil européen de 143 000 € HT.

5. Lieu de remise des livrables

 Université de Lille
Liliad Learning center innovation
2 Avenue Jean Perrin
59653 Villeneuve d'Ascq

6. Tranches

Le présent marché comporte 1 tranche ferme et 3 tranches optionnelles décomposées comme suit :

- **Tranche ferme : refonte du logiciel, migration des données et valorisation + 1 année de maintenance**
- **Tranche optionnelle 1 : 3 années de maintenance (2027 à 2030)**

Il est rappelé que la tranche devra faire l'objet d'une décision d'affermissement du pouvoir adjudicateur.

7. Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée ferme de 2 ans à compter de sa notification.

1. Nomenclature communautaire pertinente

CPV : 72212160-8 : Services de développement de logiciels de bibliothèques

2. Variantes

- Aucune variante libre émanant des candidats n'est autorisée par le Pouvoir Adjudicateur.

8. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

✚ 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Langue dans laquelle elles doivent être rédigées : FRANCAIS

9. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

- ✚ Financement sur les crédits budgétaires de l'Université de Lille.
- ✚ Application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- ✚ Application de l'article R.2192-10 du Décret n°2018.1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et de l'article L. 2192-10 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique : délai maximum de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'Université de Lille.

10. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat

Le candidat veillera à remplir l'annexe au DC2. De plus, en cas d'attribution du contrat à un groupement, celui-ci-peut revêtir la forme qu'il souhaite (conjoint ou solidaire).

Le pouvoir adjudicateur, conformément à l'article R2142-21 1° du Code de la Commande Publique, interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

11. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

- Remplir les documents DC1 et DC2 joints au dossier de consultation des entreprises.

12. Critères d'attribution

12.1 Les critères d'élimination des candidatures sont les suivants :

Après demande de régularisation dans les conditions de l'article R2144-2 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles R 2142-1 à 27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique seront éliminées.

12.2. Les motifs d'élimination des offres

En application des articles R. 2152-1 à R. 2152-5 et R. 2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique, les offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses seront éliminées, et notamment les offres non conformes au cahier des charges et les offres incomplètes.



L'absence du mémoire technique et/ou l'absence de prix entrainera le rejet de l'offre.

Il est précisé que :

- Une offre est considérée comme **irrégulière** si elle ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou si elle méconnaît la législation applicable en matière environnementale (Article L.2152-2 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **inacceptable** si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure (Article L.2152-3 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **inappropriée** si elle n'a pas de rapport avec le marché, car elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre aux besoins et exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation (Article L.2152-4 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **anormalement basse** si son prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché (Article L.2152-3 du Code de la commande publique).

Les critères de sélection des offres suivants seront appréciés selon la pondération mentionnée :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) :

Critères	Pondération
⇒ Valeur Technique appréciée au regard des sous-critères suivants :	60%
Qualité technique du back-office et du front office	20%
Qualité d'intégration et ouverture au système interne : installation sur les serveurs de l'établissement, authentification CAS, moissonnages	10%
Moyens mis en œuvre pour la migration des données : qualité des données, absence de perte de données, migration des référentiels (taxonomie) et son accompagnement technique	8%
Qualité de la gestion de projet proposée notamment le pilotage, méthodologie, moyens humains, procédures	8%
Cohérence du planning détaillé au regard du CCTP concernant la refonte de la plateforme	7%
Qualité de la maintenance : Moyen mis en œuvre pour respecter les délais de résolution annoncés	7%
⇒ Prix apprécié en TTC en fonction de l'annexe financière	40%
Analyse du coût global de l'offre (toutes tranches comprises) selon le calcul suivant : (Offre moins-disante / Offre analysée) * Pondération	40%
TOTAL	100 %

En cas de contradiction entre l'Annexe financière et le Devis transmis par l'entreprise, le Pouvoir adjudicateur exigera de celle-ci, dans le délai qu'il fixera, la confirmation expresse du montant figurant dans l'Annexe financière. À défaut de confirmation expresse dans le délai imparti, l'offre sera réputée irrégulière et ne pourra faire l'objet d'aucune régularisation

13. Négociation

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

Toutefois, suite à l'analyse des offres, l'Université se laisse la possibilité de négocier sur tout ou partie de l'offre (point technique et/ou prix).

Dans ce cas, le représentant du pouvoir adjudicateur procédera à des négociations avec tous les candidats issus du classement initial.

Dans des conditions de stricte égalité entre les candidats et de confidentialité des échanges, les négociations peuvent revêtir la forme d'un échange électronique ou d'un rendez-vous ayant lieu au siège de l'Université. Dans ce dernier cas, chaque candidat est convoqué et informé par voie électronique de la date du rendez-vous et se verra préciser la date, l'organisation de l'audition, l'heure de la réunion ainsi que le lieu de sa tenue.

A l'issue des négociations, tous les candidats remettront une nouvelle offre, qui fera l'objet d'une nouvelle analyse suivant les mêmes critères de sélection.

Il est précisé, que conformément à l'article R2123-5 du CCP, le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

14. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)

14.1. Liste des pièces contenues dans le dossier de consultation

- ✚ REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
- ✚ CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)
- ✚ CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)
- ✚ ATTRI1 (ACTE D'ENGAGEMENT)
- ✚ FORMULAIRE DC1 LETTRE DE CANDIDATURE
- ✚ FORMULAIRE DC2 DECLARATION DU CANDIDAT
- ✚ ANNEXE DC2
- ✚ FICHE DE CREATION FOURNISSEUR
- ✚ ANNEXE FINANCIERE ET TECHNIQUE

14.2. Documents exigés pour la régularité

L'absence d'un des documents suivants entraînera le rejet de l'offre comme irrégulière (sous réserve des dispositions de régularisation prévues par le Code de la commande publique, étant entendu que la décision de procéder à une telle régularisation, si elle est possible, relève de la seule appréciation du pouvoir adjudicateur) :

- L'Annexe financière et technique
- Le Mémoire technique répondant aux exigences du CCTP

14.3. Documents pour la notation :

L'absence d'un document ci-dessous n'affecte pas la régularité mais entraîne une pénalité de note pour le critère correspondant :

- Les CV, expériences professionnelles des intervenants
- Exemples de supports de formation
- Planning détaillé

14.4. Documents annexes (non contractuels) :

- Le Devis détaillé correspondant au montant de l'Annexe financière

15. Contenu de la candidature et de l'offre

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

PARTIE CANDIDATURE

- ✚ DC1 Lettre de candidature. Modèle de déclaration sur l'honneur
- ✚ DC2 Déclaration du candidat
- ✚ Annexe DC2
- ✚ Fiche de création fournisseur
- ✚ Attestations fiscales et sociales en cours de validité

- ✚ Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité
- ✚ Relevé d'identité bancaire

PARTIE OFFRE

- ✚ L'ATTRI1 (Acte d'engagement) dûment complété, daté et signé, accompagné de ses annexes dûment remplies et signées :
 - ✓ Annexe 1 financière et technique
- ✚ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé, signé, daté, accepté sans modification et apposé du cachet commercial
- ✚ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé, signé, daté, accepté sans modification et apposé du cachet commercial
- ✚ Le mémoire technique à l'appui de l'annexe à l'ATTRI1 détaillant précisément les différentes parties de la solution prévus dans le CCTP.
- ✚ Un planning détaillé des phases d'actions prévues pour la refonte du site internet (tranche ferme)
- ✚ Les CV, expériences professionnelles des intervenants
- ✚ Des exemples de supports de formation
- ✚ Devis détaillé (non contractuel)

16. Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures

a) Règlementation

La présente consultation est passée en application des articles R 2132-1 à R 2132-14 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Dématérialisation des marchés publics :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/publication-trois-arretes-relatifs-a-dematerialisation-au-sein-commande-publique>

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817537A) relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1800783A) fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde-

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817546A) modifiant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique